
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

7 mars 2024 L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé La Fabrique - 6 rue Sadi Carnot, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI Vice-Président suivant convocation faite le 7 mars 2024

Nombre de Membres
17

Présent à la séance
10

Date d'affichage de la convocation
7 mars 2024

Etaient présents :
M. Hakim ELAZOUZI, Mme Ginette LOISEAU, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS, Mme Jacqueline IMBERT, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Brigitte HELLE, Mme Gisèle LIEVIN, M. Régis NAESSENS, Mme Patricia DEDOURGE

Absents excusés :
Mme Virginie CAPELLE (a donné pouvoir à Mme Brigitte HELLE), M. Daniel BOYS (a donné pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI), M. Jean-Francois ROGER (a donné pouvoir à Mme Patricia DEDOURGE), Mme Ingrid DUQUESNE (a donné pouvoir à M. Régis NAESSENS)

Absents :
M. Olivier GACQUERRE, M. Pierre BEUGNY

Membre démissionnaire : Patrick Delestrez (procédure en cours de remplacement)

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Vice-Président ouvre la séance

DEL_2024_010-CONVENTION ENTRE ANDES ET LE CCAS DE BETHUNE - UNE ALIMENTATION DE QUALITE, LOCALE, DURABLE, POUR TOUS LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LA CABBALR

Conseil d'administration du 14 mars 2024

DEL 2024_010-CONVENTION ENTRE ANDES ET LE CCAS DE BETHUNE - UNE ALIMENTATION DE QUALITE, LOCALE, DURABLE, POUR TOUS LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LA CABBALR

Contexte :

La crise sanitaire impacte fortement le budget des habitants. Bien que l'État ait déployé des moyens importants pour aider les français à faire face à la crise, de nombreuses personnes subissent toujours une perte non négligeable de leur pouvoir d'achat.

La hausse actuelle des prix des énergies (gaz, électricité, pétrole) et l'impact de la guerre en Ukraine sur les matières premières, impactent et impacteront fortement le quotidien des français dans les mois à venir.

Les « ambassadeurs du pouvoir d'achat » :

Notre CCAS porte depuis deux ans, un projet qui consiste à la fois à accompagner un groupe vers la constitution d'un collectif (démarche d'appropriation et d'autonomie) et à mettre en œuvre des actions de sensibilisation autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire et les économies réalisables au quotidien (énergie, achats, logement, déplacements, ...). En outre, ce projet viendra compléter l'offre de service des acteurs associatifs et institutionnels locaux dans une démarche éminemment tournée vers la proximité et le "aller-vers".

Les actions engagées :

1. Sensibilisation au sein des associations caritatives :

Mener des actions de sensibilisation au bien-manger à travers la réalisation d'ateliers cuisines et dégustations lors des distributions alimentaires. La mobilisation des bénévoles et bénéficiaires des associations caritatives sera visée dans une logique d'appropriation et de pérennisation de l'action (initier, accompagner, pérenniser).

2. Sensibilisation au sein des quartiers :

L'accroche sera tournée vers la distribution d'un repas (et sa recette). Puis nous associerons des acteurs supplémentaires afin d'apporter une sensibilisation aux économies du quotidien.

En 2023, notre CCAS s'est engagé dans une action plus globale portée par la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) à travers son Programme d'Alimentation Territoriale (PAT). Les travaux, financés par l'Agence Nationale pour le Développement des Épiceries Solidaires (ANDES), vise à favoriser une alimentation de qualité, locale et durable pour l'ensemble des bénéficiaires de l'aide alimentaire de notre agglomération.

Dans ce cadre, une convention de partenariat est proposée, entre le CCAS de Béthune et l'ANDES. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'attribution et d'utilisation d'une enveloppe financière allouée par ANDES à la structure membre du groupe de travail précité.

Le montant de l'enveloppe financière est attribuée à titre expérimentale sur une période de 7 mois allant de novembre 2023 à mai 2024.

Le montant unique alloué pour le CCAS de Béthune s'élève à 1 500 €

Cette subvention doit permettre l'achat de produits alimentaires locaux et de saison auprès de producteurs du territoire. Les produits seront distribués aux usagers du CCAS lors d'actions de proximité dans les quartiers de la commune.

Après s'être fait exposé la démarche et après avoir pris connaissance du projet de convention ci-joint, le Conseil d'Administration :

- Approuve et soutient le projet engagé par le CCAS « Les ambassadeurs du pouvoir d'achat »

- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention de Béthune et à recevoir une subvention de 1 500 €

Étant précisé que les recettes seront inscrites au budget de l'année en cours,

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 14 voix pour
0 abstention,
0 contre

ADOPTÉ

Fait en séance les jour, mois et an susdits

« Suivent les signatures »

Pour extrait conforme

Le Président

Olivier GACQUERRE